



Agence pour l'Évaluation de  
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

# RAPPORT D'ÉVALUATION

Cursus Droit

Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B)

Fabrice HÉNARD,  
Claude DEBRULLE,  
Sabrina HELLINGHAUSEN,  
Élise POILLOT.

27 juin 2018

# Table des matières

Contexte de l'évaluation .....	3
Synthèse .....	4
Présentation de la Haute École Bruxelles-Brabant et du bachelier en Droit.....	5
Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes .....	6
Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement.....	6
Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme .....	7
Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme .....	8
Dimension 1.4 : Information et communication interne.....	9
Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme.....	10
Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme .....	10
Dimension 2.2 : Information et communication externe.....	11
Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme .....	13
Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme .....	13
Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés .....	13
Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés .....	16
Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés .....	16
Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme .....	18
Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)....	18
Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC) .....	18
Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants .....	19
Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme .....	19
Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue .....	21
Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation .....	21
Dimension 5.2 : Analyse SWOT.....	21
Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi.....	21
Conclusion .....	22
Droit de réponse de l'établissement.....	23

# Contexte de l'évaluation

## Haute École Bruxelles-Brabant : bachelier en Droit

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2017-2018 à l'évaluation du bachelier et master en Droit. Dans ce cadre, les experts mandatés par l'AEQES se sont rendus les 6 et 7 novembre 2017 à la Haute École Bruxelles-Brabant, accompagnés par un membre de la Cellule exécutive.

Le comité des experts a élaboré le présent rapport sur la base du dossier d'autoévaluation rédigé par l'établissement et de la visite d'évaluation (observations, consultation de documents et entretiens). Au cours de cette visite, les experts ont rencontré trois représentants des autorités académiques, vingt-deux membres du personnel, dix-neuf étudiants, neuf diplômés et six représentants du monde professionnel.

Après avoir présenté l'établissement et les principales conclusions de cette évaluation externe, le rapport revient plus en détail sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq critères du référentiel d'évaluation AEQES :

- 1 la gouvernance et la politique qualité
- 2 la pertinence du programme
- 3 la cohérence interne du programme
- 4 l'efficacité et l'équité du programme
- 5 la réflexivité et l'amélioration continue

Le rapport se clôture sur la conclusion de l'évaluation et se complète du droit de réponse formulé par l'établissement.

L'objectif de ce rapport est de fournir à l'établissement des informations qui lui permettront d'améliorer la qualité de ses programmes. Il vise en outre à informer la société au sens large de la manière dont l'établissement met en œuvre ses missions.

## Composition du comité

- Fabrice Hénard, expert qualité et président du comité
- Claude Debrulle, expert de la profession
- Sabrina Hellinghausen, experte étudiante
- Élise Poillot, experte paire

# Synthèse

## FORCES PRINCIPALES

- Une politique qualité qui se met en place au niveau de la Haute École, profitant à la section droit
- Trois stages pour les étudiants, leur permettant de découvrir trois types de métiers du droit différents
- Une formation aux compétences plutôt qu'aux métiers du droit
- Un accompagnement méthodologique, à renforcer

## FAIBLESSES PRINCIPALES

- Le pilotage insuffisant de la section, l'absence de culture statistique
- La coordination pédagogique insuffisante entre les enseignants, qui ne se rencontrent pas pour réfléchir sur la pédagogie
- Une plateforme interne sous-utilisée
- Un accompagnement inégal des TFE

## OPPORTUNITÉS

- La fusion oblige à repenser les processus de décision, les politiques (de recrutement, d'accueil, d'accompagnement, etc.) et à forger une nouvelle identité
- L'implantation de la H2EB dans une zone internationale, appelant et permettant une internationalisation de la formation

## MENACES

- Le manque d'une culture d'appartenance à la section
- La hausse continue des effectifs en droit
- La concurrence des autres formations en droit, si la section droit de la HE2B n'adopte pas une stratégie de développement différenciée

## RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- Mettre en place une gouvernance unique à court terme.
- Affirmer les objectifs stratégiques de la section et les partager avec la communauté enseignante dans son entièreté.
- Renforcer la coordination pédagogique de la section.
- Envisager le développement d'un axe de recherche en pédagogie universitaire appliquée au droit.
- Développer l'évaluation des enseignements par les étudiants de façon systématisée.
- Renforcer les cours de méthodologie en accompagnement des TFE.
- Développer les usages pédagogiques de la plateforme intranet.

## Présentation de la Haute École Bruxelles-Brabant et du bachelier en Droit

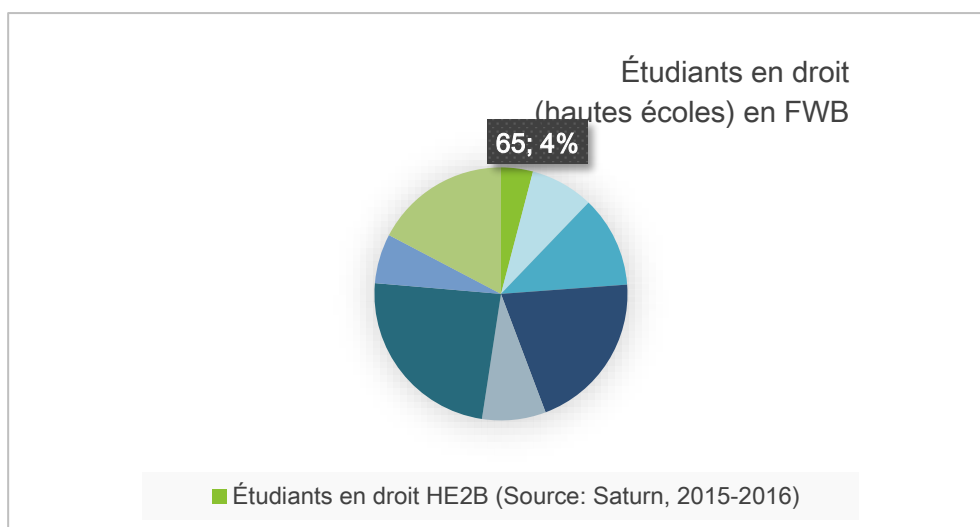
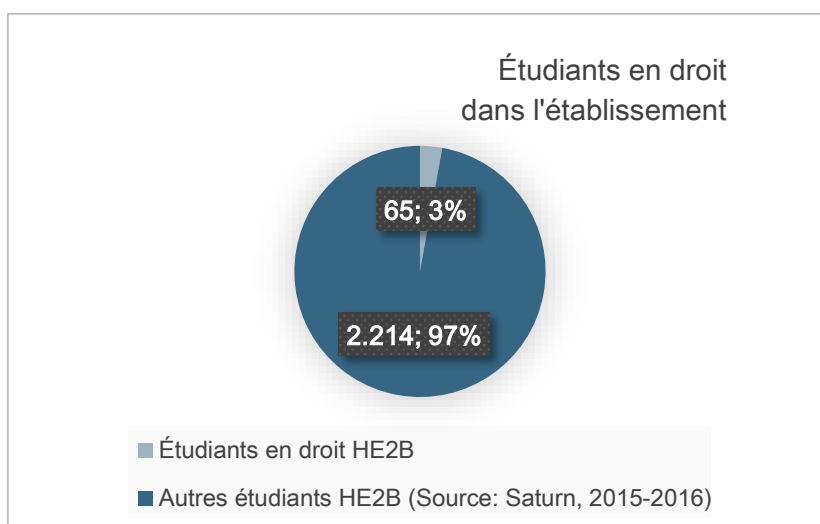
La Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B) résulte de la fusion, en septembre 2016, de la Haute École de Bruxelles (HEB) et de la Haute École Paul-Henri Spaak, deux hautes écoles relevant du réseau d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La HE2B est organisée en sept instituts ou unités de formation : Defré, l'ESI, l'IESSID, l'ISEK, l'SIB, Nivelles et l'ISES. Le bachelier en Droit est offert au sein de l'ISES qui correspond au domaine 7 sciences juridiques et domaine 9 sciences économiques et de gestion de la Haute École, situé à Uccle.

Outre le bachelier en Droit, l'ISES propose également les formations diplômantes et professionnalisantes suivantes : le bachelier Assistant de direction (option « langues et gestion » ou option « médical ») et le bachelier en Commerce et développement.

En 2015-2016, les (65) étudiants inscrits au bachelier Droit de la HE2B représentent :

- 3% de la population étudiants inscrite dans la Haute Ecole,
- 4% des étudiants inscrits au bachelier en Droit, en hautes écoles, en Fédération Wallonie-Bruxelles.



# Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes

## CONSTATS ET ANALYSES

### *Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement*

- 1 La HE2B est née de la fusion de deux Hautes Écoles. Les organes de concertation et de décision de la HE2B sont composés des membres siégeant dans les organes des deux entités fonctionnant en parallèle. La période de transition est prévue pour une durée de cinq ans. Le comité des experts comprend effectivement que le processus de fusion prend du temps et bouleverse les modes de gouvernance et de management des personnels. Néanmoins, il estime que cette période pourrait être réduite à trois ans, afin d'insuffler une dynamique de gouvernance du nouvel établissement. Il y a un risque de faire perdurer des pratiques alors que la HE2B doit passer au stade supérieur de développement. La stratégie prévue dans son dossier d'autoévaluation (DAE) prévoit d'ailleurs des changements ambitieux exigeant une gouvernance intégrée, plutôt que parallèle.

#### *Droit de réponse de l'établissement*

- 2 L'établissement évolue dans un contexte institutionnel incertain. Le décret dit : « Paysage »<sup>1</sup>, la fusion et la création de la section Commerce et développement en codiplomation il y a quatre ans, ne facilitent pas la sérénité de la réflexion et la prise de recul qu'elle exige. Les impératifs du quotidien mobilisent les forces de tous pour offrir la meilleure formation possible alors que les effectifs en droit ne cessent de s'accroître et que les moyens financiers sont restés constants.
- 3 Le comité des experts salue les efforts de l'établissement à penser la stratégie dans ces conditions :
  - La Haute École et la section droit font des choix qui sont assumés par l'ensemble de la communauté enseignante (par exemple, mobiliser une majorité d'intervenants externes, proposer trois stages différents, ou déconnecter les sujets de TFE de l'objet des stages).
  - La section droit s'est dotée d'un projet de développement ambitieux et raisonnable, réaliste sur cinq ans et doté d'un plan d'action.
  - L'effet ciseau (effectifs en hausse et modération des financements) a incité à rechercher l'efficacité plutôt que de sacrifier la qualité. L'investissement des enseignants et des personnels doit ici être salué.

---

<sup>1</sup> Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études du 7 novembre 2013, consultable en cliquant [ici](#). Une brève description de ce décret est présentée dans : AEQES, « l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles », Bruxelles, 2016, page 14 (disponible [ici](#)).

- Malgré les risques d'engorgement des effectifs en droit, la section cherche à renforcer son attractivité tout en démontrant de bons résultats d'insertion professionnelle.
  - La fusion est considérée comme une opportunité de mise à plat, pour dégager des synergies et la mutualisation inter-établissements dans la gouvernance ou en politique d'assurance qualité. Bien que porteuse d'incertitudes, la fusion n'est regrettée par aucun membre de la communauté de la HE2B, tout comme en section droit.
- 4 Pourtant, le comité des experts constate en le regrettant que la section droit ne soit plus représentée au conseil pédagogique de la Haute École, et ce depuis plusieurs années. L'établissement lui-même indique un manque régulier de candidats pour occuper les sièges vacants. Le comité des experts s'interroge sur les raisons de la faible appétence de la communauté enseignante pour s'investir, alors qu'elle est loin de se désintéresser de l'avenir de la section. La section droit ne peut subir cette situation. Revenir à la table du conseil pédagogique est un impératif pour avancer au même rythme que la Haute École.
- 5 Le comité des experts considère que cette section possède une forte identité, que la fusion des Hautes Écoles n'a pas entamée. En revanche, la culture d'appartenance à l'établissement HE2B est insuffisante au sein du corps enseignant en droit. Ceci est dû à l'importance du nombre d'intervenants externes (il y a seulement 2,5 équivalents temps plein dans la section droit). Le comité des experts estime que la section droit doit chercher à davantage les impliquer dans la construction et la mise en œuvre collective du bachelier. Il ne peut se réduire à une accumulation des enseignements par UE (unités d'enseignement), comme c'est le cas actuellement.

### *Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme*

- 6 Le comité des experts souligne la bonne appropriation des démarches qualité de l'AEQES. L'autoévaluation, bien que complexe à conduire, a révélé à la direction de la section, qu'elle était impliquée dans l'assurance qualité mais de manière éparse. Le comité des experts estime que la section démontre une capacité à :
- *Penser* la politique qualité de manière collective, pour appuyer les enseignants dans leur démarche d'amélioration de leurs enseignements, et pour aider les étudiants à réussir. La section n'a pas cherché à répondre aux obligations d'une autoévaluation de l'AEQES, mais plutôt à s'en saisir comme d'une opportunité de réflexion interne.
  - *Structurer* l'organisation et les dispositifs assurance qualité. La coordination de section/qualité ne ménage pas ses efforts pour renforcer son appui, afin d'être la plus aidante possible aux enseignants. Par ailleurs, la coordination cherche à irriguer l'ensemble de la section, considérant que l'ensemble des enseignants méritent de bénéficier de l'assurance qualité. Un travail de pédagogie est à saluer, y compris auprès des intervenants externes qui ont peu de charges d'enseignement dans cette section.
  - *Institutionnaliser* l'assurance qualité. La Haute École démontre une volonté de mettre en œuvre la politique de qualité au sein de l'établissement, qui faciliterait l'intervention des coordinateurs qualité et renforcerait leur légitimité au sein de chaque section.

- *Pérenniser* l'assurance qualité. La section avec la Haute École considèrent l'évaluation de l'AEQES comme un jalon de leurs efforts en assurance qualité, propice à de nouveaux chantiers. Cette approche a le mérite d'ancrer progressivement l'assurance qualité comme levier d'amélioration continue de la section et de la Haute École, dans l'esprit des enseignants.
- 7 Le comité des experts estime maintenant pertinent d'orienter la politique qualité vers l'amélioration de l'efficacité de la section. La section doit effectivement montrer comment elle comptait davantage sur un changement d'attitude des enseignants et des personnels, plutôt que sur d'hypothétiques financements complémentaires. Par exemple, la coordination de section a engagé une analyse des processus de décision et de communication entre la direction et les enseignants, entre les enseignants eux-mêmes, et avec les étudiants. Des améliorations sont proposées et discutées collectivement. Il convient de continuer cet effort.
  - 8 Le comité des experts salue également la collecte par la section de bonnes pratiques en matière d'assurance qualité, qui peuvent constituer des atouts à promouvoir en externe. Par exemple, le soin apporté à l'encadrement des stages pourrait être promu auprès des étudiants potentiels.

### *Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme*

- 9 Le comité des experts estime que le pilotage de la formation est encore trop peu développé. La section et la direction de la Haute École en sont conscientes, et s'y attèlent.
- 10 Le comité des experts souligne notamment l'absence de culture statistique, qui empêche l'appréhension des évolutions dans les profils des étudiants et leur destination professionnelle. Il s'agirait de renforcer la connaissance précise de l'insertion professionnelle, des profils étudiants entrants, des profils d'enseignants adéquats au regard de la population étudiante et des débouchés professionnels. La poursuite des étudiants en master est également relativement méconnue de la section. Ce manque pèse sur un pilotage précis de la formation, pour sa révision et la garantie de sa pertinence. La section et la Haute École se privent par ailleurs d'informations utiles pour la communication externe. Les candidats seraient friands de connaître le taux d'insertion ou de poursuite d'études de la section.
- 11 L'évaluation des enseignements par les étudiants est insuffisamment développée. Le comité des experts considère ce manque comme un chantier à enclencher dans les prochaines années, par la commission qualité permanente. Le nombre important d'intervenants externes exige d'autant plus un retour des étudiants. C'est un canal d'informations dont la section ne saurait se priver.
- 12 La représentation des délégués étudiants est plutôt bonne. Les délégués s'impliquent effectivement et leur action est appréciée.



## *Dimension 1.4 : Information et communication interne*

13 Les informations circulent mieux grâce au Forum, le site intranet de l'ISES. Pour autant, le Forum ne remplit pas encore efficacement ses fonctions. Ce canal devrait assurer une fonction de communication entre direction, enseignants, secrétariat et étudiants. Les offres d'emploi et de stages ainsi que les dispositifs d'accompagnement des étudiants devraient y figurer plus systématiquement.

### *Droit de réponse de l'établissement*

14 Les enseignants sont loin de tous utiliser le Forum (pour les évaluations des enseignements, pour l'échange avec les étudiants), ce qui affaiblit son efficacité comme outil à usage pédagogique.

15 Le circuit des décisions et réunions au sein de l'ISES ne satisfait pas en interne. L'information reste éparpillée (texte officiels, notes de services, PV de réunions, etc.). La HE2B a réagi en mettant en place un extranet.

16 La HE2B n'offre pas de formation sur les usages du Forum, pour inciter les enseignants à en connaître et pratiquer les usages.

## RECOMMANDATIONS

- 1 Penser un modèle d'implication et de coopération avec les intervenants externes, qui soit en phase avec leurs disponibilités. La présence physique à des réunions n'est peut-être pas forcément à développer. L'interaction à distance est en revanche un modèle à approfondir.
- 2 Définir une charte des valeurs et des objectifs de la section droit permettrait de poser les bases d'une culture commune, qu'il s'agira d'enrichir au fil des années et des recrutements des nouveaux intervenants. L'engagement institutionnel, au-delà de l'investissement individuel des enseignements dans les cours et que le comité des experts ne remet en aucun cas en cause, est un chantier à ouvrir.
- 3 Poursuivre les efforts de structuration de la coordination qualité, par le soutien de la direction de la Haute École, tant institutionnel que logistique. La mise en place de la commission qualité permanente sera un avantage.
- 4 Renforcer la capitalisation des bonnes pratiques (en enseignement, encadrement de stage, coordination de TFE) dans un but de partage interne et de communication externe.
- 5 Ouvrir le chantier de l'évaluation des enseignements par les étudiants, en explicitant les objectifs et en facilitant sa mise en œuvre (questionnaires en ligne, collecte et analyse d'informations, qui pourraient relever de la responsabilité de la commission qualité permanente).
- 6 Poursuivre les efforts de modernisation des modes de communication interne, en auditant le Forum au regard des besoins de communication de la section. Cet audit n'aurait de sens que si un consensus sur les objectifs pédagogiques de ce bachelier est préalablement établi entre les enseignants (le Forum doit devenir un outil au service de la pédagogie). Par ailleurs, la formation à l'usage pédagogique est indispensable, en sus du soutien technique qui est actuellement (et correctement) assuré sur le fonctionnement de la plateforme.

## Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

### CONSTATS ET ANALYSES

#### *Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme*

- 1 La HE2B garantit la pertinence de la formation à travers la forte présence des intervenants externes, tous professionnels. Les temps pleins représentent uniquement 2,5 équivalents temps plein. Par ailleurs, les trois stages, organisés de manière à permettre à l'étudiant de se rendre compte des possibilités offertes par les métiers du droit, sont autant d'occasions systématisées d'apprécier le retour d'un éventail large de professionnels sur l'adéquation de la formation à leurs besoins. Le comité des experts salue l'utilisation des stages comme canal d'évaluation de la qualité, et conseille à la Haute École de capitaliser les retours des maîtres de stage, en vue de faire un point consolidé sur la qualité de la formation. Le fait que tous les maîtres de stage soient juristes est également un aspect à conserver, car ils connaissent les matières juridiques et sont qualifiés pour apprécier la pertinence de la formation. La HE2B a déjà entamé ce travail, en ouvrant un espace de discussions sur le Forum intranet, où chaque maître de stage est invité à formuler les remarques observées lors de la supervision des stages.
- 2 Le comité des experts confirme le haut niveau de satisfaction des étudiants et des diplômés, qui estiment que la formation leur a donné un socle pratique mais également suffisamment théorique pour poursuivre sans difficultés, - sauf celles liées à l'adaptation au système universitaire des études de droit - leurs études en master ou trouver un emploi correspondant au niveau bachelier.

#### *Droit de réponse de l'établissement*

- 3 La formation en droit permet aux diplômés d'entrer dans la vie active et également, pour une part non négligeable d'entre eux, de poursuivre en master. Le comité des experts considère que ce suivi est essentiel pour suivre l'adéquation de la formation tant aux besoins des professionnels au niveau bachelier, qu'aux exigences académiques des formations de master. Sans affecter le caractère professionnalisant de ce bachelier, il est important que la HE2B intègre le fait que les diplômés expriment le besoin de poursuivre leurs études, et communique sur cette possibilité en externe. C'est un aspect positif démontrant que les étudiants, dont certains ont mal vécu une première expérience universitaire, se sentent armés pour engager des études de second cycle après leur bachelier en droit à la HE2B. Cette double qualité (bonne insertion économique et poursuite d'études) reflète l'efficacité des méthodes pédagogiques appliquées à la HE2B et l'attention qu'elle porte à la réussite de l'ensemble de ses étudiants.
- 4 Le comité des experts salue la qualité de l'enquête menée auprès des étudiants six mois après leur diplomation, et son exploitation en interne et auprès de l'ensemble des enseignants. Des dispositions ont été prises pour pallier les lacunes révélées dans les

résultats (par exemple sur l'équilibre des contenus de certaines UE, le renforcement nécessaire de nouvelles thématiques juridiques comme le droit de propriété intellectuelle).

- 5 En revanche, comme déjà évoqué, le comité des experts souligne les conséquences d'une évaluation des enseignements par les étudiants inégalement conduite selon les enseignants et dont les résultats ne sont pas analysés au sein de la section dans son ensemble. La section se prive d'un canal d'informations important sur la perception de la qualité. C'est un chantier que la commission qualité permanente devra mener.
- 6 Le comité des experts a constaté un terreau favorable pour développer la recherche en section droit à la HE2B. La HE2B a créé un poste de coordination pour la recherche. Les sujets de TFE en droit exigent parfois de l'étudiant une analyse proche de celle utilisée en recherche appliquée. Le corps enseignant manifeste également un intérêt pour les colloques, propices à l'approfondissement de certaines thématiques, et complémentaires de leurs enseignements fondés sur la pratique. Le comité des experts considère que ce bachelier bien que professionnalisant, ne peut se déconnecter de la recherche et qu'il gagnerait à ancrer davantage les enseignements sur des fondements scientifiques. L'appartenance au réseau SynHERA<sup>2</sup> offre à la HE2B un espace pour développer sa recherche appliquée. Le comité des experts estime que, concernant plus particulièrement la section droit, la recherche en pédagogie en droit pourrait être un axe de développement à explorer. « Comment enseigne-t-on le droit ? » : ceci est une question que se posent la plupart des enseignants de ce bachelier. Ces enseignants sont confrontés à des publics divers et toujours plus nombreux, en proie à des difficultés d'apprentissage auxquels peu reconnaissent savoir remédier.

## *Dimension 2.2 : Information et communication externe*

- 7 La HE2B est consciente que la fusion brouille l'information des étudiants et des parties prenantes. La Haute École s'appuie notamment sur l'enquête effectuée en mars 2017 auprès des étudiants de bloc 1 et bloc 2, révélant les carences des sites internet actuels en termes d'acuité et de la pertinence de l'information. La Haute École envisage donc de refondre l'ensemble des sites internet.
- 8 La HE2B organise des portes ouvertes et est présente sur les salons de l'étudiant, de type SIEP<sup>3</sup>. Elle s'interroge sur l'efficacité de ces actions de communication. Le comité des experts estime qu'une interaction directe avec les candidats reste à privilégier, complétée par une information enrichie sur le site internet (notamment sur les destinées professionnelles sur la poursuite des études, et la valeur ajoutée que la Haute École peut apporter au regard d'autres formations de même niveau).

### [Droit de réponse de l'établissement](#)

## RECOMMANDATIONS

- 1 Poursuivre la collecte des opinions des étudiants diplômés et d'autres partenaires pour mesurer leur degré d'appréciation de leur bachelier, selon un rythme régulier et un processus systématisé (par exemple une enquête auprès des employeurs et des *alumni* tous les deux ans).

---

<sup>2</sup> Cellule d'accompagnement et de valorisation de la recherche dans les 19 Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles

<sup>3</sup> Service d'information sur les études et les professions

- 2 Porter la réflexion collective à la section, voire au sein de la HE2B, sur l'évaluation des enseignements par les étudiants, qui ressort de la responsabilité du conseil pédagogique et de la commission qualité permanente.
- 3 Poursuivre l'enrichissement du site internet par des informations vérifiées sur (notamment) le taux d'insertion des diplômés, le taux de poursuite d'études, les lieux de stage, les dispositifs d'accompagnement.
- 4 Envisager le déploiement d'un axe de développement en recherche appliquée sur la pédagogie du droit, au sein du réseau SynHERA.

## Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

### CONSTATS ET ANALYSES

#### *Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme*

- 1 Le comité des experts salue l'orientation générale de ce bachelier qui ne forme pas à un métier précis mais à des compétences (en témoignent les différentes spécialités de masters choisis par les diplômés poursuivant leurs études après ce bachelier). C'est une approche, démontrant l'adaptabilité des diplômés à l'évolution prévisible des métiers du droit, qu'il conviendrait de rendre explicite auprès des futurs étudiants et des employeurs.
- 2 Le comité des experts confirme l'exhaustivité des fiches UE, dans leurs objectifs, leur contenu et leurs modalités d'évaluation. Les étudiants les connaissent, et les fiches leur sont régulièrement explicitées. Il y a correspondance entre les contenus des fiches et le vécu par les étudiants. Ces fiches ont été l'occasion d'une réflexion de chaque enseignant sur leur contribution pédagogique – en sus des connaissances qu'ils peuvent apporter à travers leur pratique. La coordination de section veille en effet à la complétude des fiches UE et à en exposer les objectifs auprès des enseignants le cas échéant.
- 3 Pour autant, le comité des experts estime que les enseignants n'ont pas une vision de l'ensemble du programme et peinent à situer leur UE dans la trajectoire des étudiants des trois blocs. Les enseignants ne se croisent pas forcément dans les locaux de la Haute École et engagent peu la discussion sur les fiches UE. De ce fait, les approches pédagogiques sont différentes, voire antagonistes, selon les étudiants qui ne saisissent pas forcément l'articulation entre les enseignements.
- 4 La direction a tenté, sans succès, de réunir les enseignants pour débattre des contenus et de l'organisation du bachelier en Droit. Le comité des experts considère qu'il conviendrait d'imaginer des méthodes d'interaction complémentaires aux réunions présentiels à la Haute École, qui ne garantissent pas une participation forte.

#### *Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés*

- 5 Le comité des experts constate que la HE2B investit dans l'accompagnement de l'étudiant, qu'il soit en difficulté ou non. Tout en conservant leur autonomie d'apprentissage, exigée à ce niveau d'études, la HE2B considère que tous les étudiants doivent avoir les mêmes chances de réussite. Ceci nécessite un accompagnement différencié en fonction de leur parcours scolaire ou universitaire précédant, et leurs capacités à suivre des études de droit au niveau exigé. La valeur ajoutée pédagogique de la HE2B semble porter ses fruits au niveau des abandons limités et des réussites d'étudiants qui peinaient en début d'étude du droit. La nouvelle

UE méthodologie est un levier de la réussite, qu'il conviendrait de renforcer et surtout d'évaluer. Par ailleurs, les étudiants en année de transition devraient pouvoir bénéficier de cette UE méthodologie (actuellement en bloc 2 diplômant)<sup>4</sup>.

- 6 Le comité des experts salue la modalité des trois stages de découverte professionnelle, censée montrer l'éventail des métiers du droit. Assurément, ceci permet aux étudiants de peaufiner leur projet professionnel. Le comité des experts est conscient des charges induites en termes d'organisation de trois stages différents, mais le retour en termes de qualité de la formation est valorisant. Le comité des experts a pu constater l'accroissement de la qualité des rapports entre les premiers, seconds et troisièmes stages, démontrant l'acquisition d'une maturité professionnelle. Le « trio de stages » est également une spécificité du bachelier en Droit de la HE2B, qui pourrait être encore mieux valorisée en externe. Le comité des experts attire néanmoins l'attention de la HE2B sur le frein que trois stages pourraient constituer si la Haute École souhaitait développer la mobilité internationale à travers le programme de séjour Erasmus.
- 7 Le comité des experts souligne le bon encadrement des stages, malgré sa lourdeur administrative pour le personnel (170 stages organisés pendant l'année académique 2015-2016 et 165 pour l'année 2016-2017). Deux maîtres de formation pratique ont été engagés, un à temps plein en tant que coordonnateur et superviseur de stages et un deuxième à trois dixièmes en tant que superviseur (selon le DAE). Ces stages apparaissent en cohérence avec les objectifs de ce bachelier : découvrir les champs des métiers, acquérir les compétences exigées au niveau bachelier<sup>5</sup> européen à travers une approche pragmatique du droit.
- 8 Le comité des experts souligne la bonne gestion des lieux de stages. Par exemple, la Haute École supprime régulièrement les lieux de stages ne remplissant plus les conditions d'encadrement attendues.
- 9 Le comité des experts constate que la Haute École réfléchit à différentes modalités de stage possibles, pour tenir compte du nombre croissant d'étudiants, influant sur l'organisation de trois stages pour chacun d'entre eux. Le comité des experts estime que les trois stages sont une originalité de ce bachelier en Droit, pertinente pour exposer les étudiants aux différentes professions du droit, et pour multiplier les occasions de rencontres entre les enseignants non professionnels et les maîtres de stage. Le comité des experts encourage la section à expliquer aux employeurs l'objectif de ces stages, qui visent à découvrir et à pratiquer, et non à apprendre un métier – comme certains employeurs ont pu le comprendre.
- 10 Concernant les TFE, le comité des experts apprécie le choix de sujets pertinents pour des étudiants de bachelier en Droit, qui les incitent à engager une véritable analyse juridique, conduisant à des recommandations. Les étudiants semblent ainsi mis en situation réelle, ce qui ne peut que les aider dans la recherche d'emplois dans lesquels ils n'ont, par ailleurs, pas de mal à s'insérer. Le comité des experts salue la mise en place de deux échéanciers, présentés aux étudiants dès la fin du bloc intermédiaire. Le premier permet de présenter le TFE en juin et le second en deuxième session. La section envisage d'évaluer cette répartition, ce que soutient le comité des experts.
- 11 Pour autant, certains étudiants peinent au niveau de l'analyse juridique et en subissent les conséquences dans la notation de leur TFE. Passer de la description à l'analyse de faits juridiques est un effort, que certains découvrent lors de la rédaction de leur TFE, donc en fin de parcours du bachelier. L'analyse juridique arrive parfois trop tard

---

<sup>4</sup> En section droit, à la HE2B, le bloc 3 est appelé « bloc 2 diplômant »

<sup>5</sup> Se basant sur le cadre européen des certifications, le cadre des certifications de l'enseignement supérieur en Communauté française se trouve à l'annexe 1 du décret Paysage disponible en cliquant [ici](#).

pour renforcer les compétences analytiques des étudiants. La HE2B a mis en place une UE spécialement sur la méthodologie (cité plus haut), au premier quadrimestre de l'année diplômante.

- 12 En revanche, le comité des experts s'interroge sur la constance de la qualité de l'accompagnement des étudiants en TFE. Il semble que l'intensité et la valeur ajoutée de cet accompagnement dépendent de la personnalité et du temps disponible de chaque promoteur (certains supervisent jusqu'à 12 TFE). Certains étudiants se sentent mieux accompagnés que d'autres dans la conduite de ces travaux couronnant leurs années d'études. Le TFE est un élément de qualité de cette formation, elle reflète les acquis et la capacité d'analyse du futur diplômé. Le comité des experts insiste pour que la HE2B, qui fait montre d'investissement dans l'accompagnement des étudiants dans leurs études de droit, accorde autant d'importance à leur accompagnement durant le TFE. Le comité des experts estime que les étudiants pourraient être entraînés à l'analyse juridique bien avant de commencer leur TFE.
- 13 Le comité des experts estime que la grille des TFE reste insuffisamment précise pour identifier les compétences que les étudiants doivent démontrer. Ceci participe à la nécessité de fournir une indication aux étudiants sur les attendus du TFE, mais aussi aux promoteurs et membres des jurys. Il s'agit de garantir la qualité des compétences exigées et de traiter les étudiants sur un pied d'égalité.
- 14 Le comité des experts constate que les étudiants ont la possibilité d'effectuer leurs stages à l'étranger dès lors que leur lieu de stage pratique le droit belge ou droit de l'Union européenne. Le comité des experts estime cependant que des possibilités plus larges de stages à l'étranger pourraient être offertes. S'il est vrai que les stages sont relativement courts et ne permettent guère la pratique du droit autre que belge, les débouchés de ce bachelier ne sauraient se limiter à la Belgique francophone. De même, la poursuite d'études engagée par les diplômés de ce bachelier dans des masters ouverts sur l'économie internationale, montre des possibilités d'évolution dépassant la seule pratique du droit belge et de l'Union européenne (par exemple, les connexions de la Belgique avec l'Angola impliquent la connaissance du droit continental africain et portugais). Enfin, le positionnement géographique de la HE2B dans l'agglomération bruxelloise, zone économique internationale par excellence, demande des compétences linguistiques et multiculturelles. Pourtant, dans leur grande majorité, les étudiants de droit n'ont pas la possibilité de constater par eux-mêmes la multiplicité des métiers du droit en milieu non francophone (à commencer par les milieux néerlandophones).
- 15 Le comité des experts salue les innovations (comme les visites à Strasbourg et au Luxembourg) et mises à jour régulières des formations par les enseignants qui cherchent à intégrer des problématiques internationales (comme la lutte contre le terrorisme, la cybersécurité). Mais la marge de progression demeure importante.
- 16 Dans le même ordre d'idées, la pratique du néerlandais et de l'anglais semble indispensable pour les étudiants de ce bachelier. Les études en bloc 1 ne donnent lieu qu'au choix d'une seule seconde langue étudiée pendant tout le cursus (le néerlandais, l'anglais ou l'allemand). C'est donc une opportunité d'apprentissage linguistique qui doit être développée. Le comité des experts constate que certains enseignants et étudiants n'ont pas toujours conscience des possibilités d'emplois utilisant le droit offert aux diplômés plurilingues. Cette information doit être renforcée.

### *Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés*

- 17 L'équilibre théorique et pratique est juste, selon le comité des experts. Bien que professionnalisant, ce bachelier offre un socle théorique solide et suffisant pour comprendre le contexte juridique dans lequel les pratiques prennent place (les étudiants apprécient que les cas exposés reposent sur une assise juridique et exigent une réponse juridique). Ce socle théorique constitue également la base nécessaire pour poursuivre en master à l'université. Cet équilibre reste à préserver.
- 18 L'interaction des étudiants avec les enseignants est jugée excellente durant les cours. Ceci permet aux étudiants de progresser à leur rythme, dans un climat de confiance.
- 19 Les étudiants ne comprennent pas toujours la flexibilité introduite par le décret Paysage, ni le système de dispense d'UE. Le comité des experts constate les efforts de la HE2B pour se conformer au décret, pour permettre la flexibilité tout en évitant que les étudiants ne perdent des crédits (par exemple certains étudiants ne signent pas leur programme d'études comme indiqué par l'établissement). Le passage de la validation de 12 à 10/20 perturbe également les enseignants. Le comité des experts est conscient de ces difficultés, et exprime sa confiance dans la capacité de la HE2B de les surmonter à court terme. Il encourage à renforcer l'explicitation auprès des étudiants et des enseignants, de façon à ce que chacun comprenne ce qui est possible ou non, dans la période de transition en termes de reconnaissance et de validation des crédits.
- 20 Le comité des experts estime que la charge de travail est mal équilibrée selon les blocs et les enseignants, et pèse sur les étudiants. Il encourage la section droit de la HE2B à mettre en œuvre son projet d'étude de la charge de travail des étudiants. Mobiliser des ressources externes (par exemple des étudiants, une junior entreprise), en complément de la commission qualité permanente, est une option.

### *Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés*

- 21 Les fiches UE étant complètes, les enseignants connaissent le niveau attendu de leurs étudiants au niveau de chacun de leur enseignement. Il leur manque en revanche la vision d'ensemble sur la contribution de leur enseignement aux objectifs globaux de la section.

## RECOMMANDATIONS

- 1 Repenser les modes d'implication des enseignants, dont la plupart occupent des fonctions en dehors de l'enseignement, qui leur laisse peu de temps pour se réunir. Or, il est essentiel que les enseignants harmonisent leurs approches pédagogiques de manière plus systématique qu'actuellement. Les relations entre enseignants permettent, sans être suffisantes, d'éviter les doublons. Mais il s'agit pour la section de s'assurer de l'articulation des UE, de l'harmonisation des approches pédagogiques et des méthodes d'évaluation des étudiants.
- 2 Ouvrir l'UE de méthodologie aux étudiants en bloc 2 diplômant et renforcer l'appui méthodologique pour l'apprentissage du droit. La HE2B met en effet un point d'honneur à accompagner chaque individu. Elle devrait intensifier cet accompagnement par un appui méthodologique plus intense et approfondi. Par



exemple, une possibilité de mobiliser des doctorants en droit, lors de séminaires de méthodologie ou bien de manière suivie sur l'année, pourrait être considérée.

- 3 Préserver l'équilibre cours théoriques et approches pratiques. Il s'agit pour la HE2B d'accompagner l'ensemble des enseignants à maîtriser les concepts théoriques du droit, certains pouvant s'en être éloignés avec le temps. La pratique seule ne saurait suffire à un enseignement en bachelier de qualité.
- 4 Développer la communication externe autour des objectifs des trois stages, spécificité de ce bachelier, auprès des employeurs.
- 5 Renforcer l'assurance qualité des TFE :
  - Garantir la qualité d'un accompagnement du TFE identique pour l'ensemble des étudiants de droit. La proposition de la HE2B de limiter le nombre de TFE supervisé par enseignant est pertinente.
  - Penser à développer les compétences analytiques des étudiants en début de bachelier, pour mieux les préparer à l'analyse juridique exigée lors de la rédaction du TFE.
  - Conduire l'évaluation de l'impact des deux échéanciers (juin et septembre).
  - Réviser la précision de la grille d'évaluation du TFE.
- 6 Renforcer les explications sur l'acquisition des acquis d'apprentissage et leur validation ainsi que les règles de la VAE (valorisation des acquis de l'expérience), auprès des enseignants et des étudiants. Des explications claires sur le site sont indispensables pour prévenir les incompréhensions.
- 7 Développer la réflexion sur l'internationalisation au sein de la section droit, montrant que l'international favorise les compétences et l'employabilité :
  - en élargissant les possibilités de stage à l'étranger,
  - en renforçant la communication sur l'intérêt de parler plusieurs langues pour des professions utilisant le droit,
  - en offrant la possibilité d'étudier plus qu'une seule langue étrangère,
  - en repensant l'allocation de crédits pour les cours de français (le comité des experts estime que trop de crédits sont attribués sur les cours de langue française, au détriment des cours en langues étrangères).

## Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

### CONSTATS ET ANALYSES

#### *Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)*

- 1 La section droit ne rencontre pas de problèmes particuliers dans le recrutement des enseignants intervenants professionnels. Les réseaux de la section et les relations des enseignants permettent d'attirer suffisamment de candidats motivés pour assurer les enseignements en droit.
- 2 La Haute École a renforcé la fonction de secrétariat, ce qui permet d'assurer une bonne qualité d'accueil malgré la hausse des effectifs dans certaines sections, dont le droit.
- 3 Le comité des experts comprend que la Haute École a engagé une réflexion approfondie pour améliorer les processus de recrutement (par exemple en diversifiant les profils des jurys de recrutement).
- 4 La formation continue relève du volontariat. La Haute École prend soin de déposer les informations sur le Forum (colloques, catalogue de formations). Cependant, elle n'a pas de moyens incitatifs pour mobiliser les enseignants. Ceux-ci cherchent à actualiser leurs connaissances juridiques mais n'ont pas ni temps ni parfois l'inclination pour renforcer leurs compétences pédagogiques.

#### *Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)*

- 5 Le comité des experts salue les efforts de la HE2B pour accueillir les étudiants du bachelier dans de bonnes conditions d'apprentissage, malgré l'augmentation des effectifs. Équipements et locaux sont fonctionnels, et rencontrent un bon taux de satisfaction chez les étudiants et les enseignants.
- 6 Le comité des experts constate l'absence de véritable bibliothèque pour les étudiants en droit. Si les étudiants ont accès aux bibliothèques universitaires et au service public fédéral de Justice sur présentation de leur carte d'étudiant, la situation n'est pas idéale pour la préparation du TFE. Les travaux de groupes sont possibles dans la salle de lecture, mais sans que les ouvrages juridiques soient à la disposition des étudiants. Ceux-ci ont les cinq volumes du code de l'étudiant en droit. L'ISES est abonné à Strada.
- 7 Le comité des experts comprend le budget d'acquisition limité de la HE2B. Néanmoins, la fusion des deux Hautes Écoles devrait pouvoir repenser la politique documentaire de la nouvelle entité. Il est important que les étudiants du bachelier en Droit puissent

disposer des ouvrages indispensables, et une priorisation des achats concertée avec les enseignants mérite d'être engagée.

### *Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants*

- 8 Sachant qu'il n'existe pas de prérequis en bloc 1, la HE2B a cherché à proposer diverses stratégies d'aide à la réussite. Elle offre l'étude des langues par niveau (sauf en allemand), des cours de français pour améliorer ou consolider les acquis issus du secondaire, et des cours de remédiation en anglais, néerlandais et français. Le comité des experts estime que des efforts sont faits pour ces matières.
- 9 En revanche, l'étude du droit requiert des aptitudes particulières, et une rigueur d'analyse que les étudiants de bloc 1 ne possèdent pas forcément. Les enseignants découvrent souvent lors des cours, les lacunes des étudiants pour suivre efficacement l'enseignement en droit. Identifier précisément les prérequis et proposer un accompagnement méthodologique dès le bloc 1 serait idéal. Le comité des experts sait que ce type d'accompagnement est coûteux. Mais les étudiants présentent des profils extrêmement divers, leurs lacunes ne sont pas identiques. Cette diversité appelle davantage d'accompagnement différencié, pas nécessairement intense, mais mieux ciblé. Le comité des experts note aussi l'existence de tutorats organisés dans le but de palier les lacunes observées chez les étudiants qui s'inscrivent dans la formation.

### *Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme*

- 10 Le comité des experts souligne les efforts de la HE2B et de la section pour mieux connaître les profils des étudiants en droit et cerner les risques dans les trois blocs. La HE2B triangule les informations quantitatives (par exemple, les taux de réussite) avec d'autres plus qualitatives comme le *feed-back* des maîtres de stage. Le comité des experts encourage la Haute École à poursuivre le suivi précis des profils entrants et à identifier les facteurs de succès et d'échecs en droit. Se constitue alors un corpus de connaissances, qui facilitera le pilotage pédagogique de la section.
- 11 Le comité des experts estime que l'analyse approfondie des causes de succès, de progression et des échecs des étudiants en droit est indispensable. Cette analyse devrait également trouver sa traduction opérationnelle dans les dispositifs de remédiations en sus de ceux déjà existants, ainsi que dans les pratiques pédagogiques. Sur ce point, le comité des experts s'interroge sur la capacité des intervenants professionnels à adopter les bons outils pédagogiques pour enseigner leur discipline à des publics rencontrant parfois des difficultés particulières d'apprentissage. Sans aucunement remettre en question l'expertise de ces intervenants, il s'agit pour la section de s'assurer que le droit est enseigné de manière efficace au public étudiant qu'elle accueille – et qu'elle connaît de manière toujours plus précise. Sans investissement collectif sur la pédagogie à employer, et l'accompagnement des enseignants pour améliorer leurs pratiques, le pilotage de la section risque de ne pas déboucher sur une diminution des échecs et des abandons.

## RECOMMANDATIONS

- 1 Repenser la politique d'acquisition des documents, en priorisant les ouvrages indispensables pour les étudiants en bachelier de Droit.
- 2 Identifier les compétences-clefs à posséder en bloc 1 et proposer une remédiation différenciée en fonction de lacunes identifiées par les enseignants. Ceci exige une forte coordination pédagogique entre les enseignants, et une information sur l'offre de remédiation. Sans l'adhésion des enseignants, l'accompagnement différencié ne pourra fonctionner. Comme déjà indiqué, il serait pertinent d'étudier des modalités nouvelles d'accompagnement en les externalisant, par exemple par la mobilisation d'étudiants doctorants.
- 3 Identifier les compétences pédagogiques-clefs que les enseignants de la section droit devraient posséder et être accompagnés à pratiquer, de façon à adapter l'enseignement aux exigences de la formation et aux profils des étudiants de cette section. Seule une coordination pédagogique puissante au niveau de la section peut initier ce genre de réflexion. La mobilisation ponctuelle d'experts pédagogiques en droit – et pas seulement de professionnels du droit – peut s'avérer utile.

## Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue

### CONSTATS ET ANALYSES

#### *Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation*

- 1 La HE2B a conduit une autoévaluation qui s'est voulue la plus inclusive possible. Le comité des experts prend note de la difficulté de mobiliser les intervenants externes professionnels. Ceci traduit également l'impossibilité de les engager dans une réflexion approfondie sur la pédagogie, et pas seulement sur l'organisation de la pédagogie, comme cela est fait actuellement.

#### *Dimension 5.2 : Analyse SWOT*

- 2 L'analyse SWOT (ou forces-faiblesses-opportunités-risques) correspond aux constats conduits par le comité des experts. Les atouts et opportunités sont également ceux que le comité des experts a relevés. En revanche, la réflexion sur la valeur ajoutée pédagogique des enseignants n'est pas posée. De nombreux problèmes sont renvoyés aux effets du décret Paysage, sans remise en cause réelle de certaines pratiques.
- 3 Le comité des experts est conscient que la conduite de l'autoévaluation dans un moment de fusion n'est pas aisée.

#### *Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi*

- 4 Le DAE liste des actions, souvent de niveau opérationnel, sans forcément s'inscrire dans des orientations stratégiques. Ainsi, la spécificité de la section droit n'est pas évoquée, son évolution souhaitée non plus. Il semble que la HE2B cherche plutôt à régler des problèmes perçus, qu'à les anticiper et à donner une impulsion nouvelle à cette section dans le cadre d'une fusion qui offre des opportunités (par exemple, en termes de mutualisation des équipements, de transversalité des enseignements). Le comité des experts considère que le présent rapport devrait apporter quelques jalons à la HE2B pour situer son plan d'action au niveau exigé pour que la section droit puisse se positionner à l'avenir dans l'offre de formation de la Haute École et se distinguer des autres bacheliers en Droit de la région. Il manque le chapeau stratégique à ce plan d'action, pour qu'il soit pleinement pertinent.

## Conclusion

La section droit propose une formation de bonne qualité, permettant aux étudiants de trouver un emploi à la hauteur de leur qualification. Il est souhaité une coordination pédagogique plus intense, de façon à aider les enseignants, quasiment tous professionnels, à former l'ensemble des étudiants selon leurs profils et tenant compte des obstacles qu'ils rencontrent.

Le comité des experts salue les efforts de la HE2B pour améliorer le pilotage de la section, mettre en place des dispositifs de remédiation, et chercher à refonder son identité avec la fusion. Cette fusion est une opportunité pour mettre à plat les pratiques enseignantes de la section droit, questionner les objectifs de ce bachelier et identifier les axes stratégiques, à partir desquels un plan d'action pourra être enclenché.

# Droit de réponse de l'établissement



Évaluation du cursus **DROIT**

2017-2018

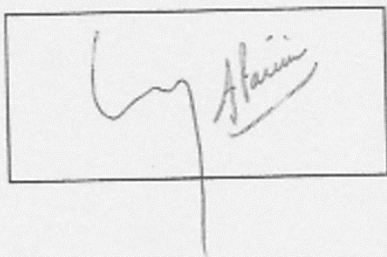
## Droit de réponse de l'établissement évalué

*Commentaire général éventuel : L'ensemble des personnes impliquées dans l'évaluation du cursus en droit partagent de manière générale les conclusions et recommandations exprimées par le comité des experts.*

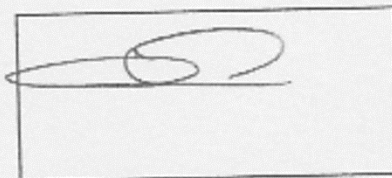
L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Critère / Dimension	Rubrique <sup>1</sup>	Point <sup>2</sup>	Observation de fond
Critère 2 / Dimension 2.1	Page 10	2 – lignes 3 et 4	A la lecture du paragraphe, il nous semble y avoir une contradiction entre la bonne préparation des étudiants d'un point de vue théorique et pratique et l'affirmation que les étudiants ne seraient pas préparés à poursuivre en master.
Critère 1 – Dimension 1.1	Constat et analyse	1 – ligne 3	« deux entités fonctionnant en parallèle » -> « deux entités fonctionnant ensemble »
Critère 1 – Dimension 1.4	Constat et analyse	13 – lignes 4 et 5	« les offres d'emploi et de stages ....plus systématiquement. » -> Une base de données reprenant les lieux de stages existe et les offres d'emploi sont régulièrement publiées sur le Forum.
Critère 2 – Dimension 2.2	Page 11	8 – lignes 4 et 5	« notamment sur les destinées professionnelles sur la poursuite des études » -> les informations relatives à la poursuite d'études et aux débouchés sont présentes sur le site internet de l'ISES (cf. rubrique NOS FORMATIONS – Droit – débouchés / passerelles out)

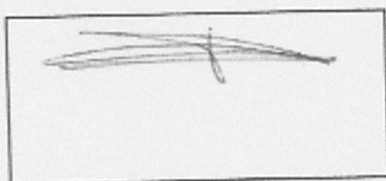
Directeurs-Présidents

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to be 'G. Alain'.

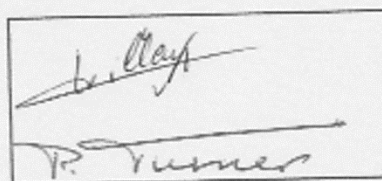
Directrice de l'ISES

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is a stylized, cursive name.

Coordinateurs Qualité HE2B

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is a stylized, cursive name.

Coordonnateurs Qualité de l'ISES

A rectangular box containing two handwritten signatures in black ink. The top signature is 'L. Clap' and the bottom signature is 'P. Turner'.